

MUSIQUE PÉDAGOGIE

RÈGLES DE SOUMISSION DES TEXTES

- Auteur :** Les auteurs et autrices doivent fournir leur prénom et leur nom, leurs fonctions et leurs coordonnées (adresse postale, téléphone et courriel). Ils et elles doivent également ajouter une photographie couleur format JPG (300 DPI) et une adresse de courriel de correspondance (à l'intention des lecteurs) qui seront toutes deux adjointes au texte dans la revue.
- Langue :** Les textes doivent être rédigés en français dans un style clair, concis et simple. Le ton doit demeurer professionnel et collégial, exempt de terminologie ou de jargon scientifique complexe.
- Formats :** *Les articles de fond* comptent 2000 à 5000 mots et sont accompagnés d'un résumé d'environ 100 mots.
- Les comptes rendus* (lecture, congrès, recherche, récits de pratique, veille scientifique ou technologique) comptent 800 à 2000 mots.
- Les chroniques* comptent 800 à 2000 mots.
- Support :** Les textes doivent être préparés en format *.docx et soumis à la revue avant la date de tombée : revue_editeur@fameq.org.
- Mise en forme :** Les textes doivent être rédigés à interligne simple en 11 points avec la police Arial. Si nécessaire, les auteurs et autrices ajouteront des notes de bas de page.
- Citations :** Les citations en langue étrangère doivent être traduites en français.

Illustrations : Les illustrations (photos, graphiques, tableaux, partitions musicales, etc.) doivent être produites en format JPG (300 DPI) et être libres de droits. Les auteurs et autrices ont la responsabilité de fournir les décharges de droits le cas échéant. Chaque illustration ou tableau doit être accompagné d'une légende.

Références : Les références sont conformes aux normes APA, 7^e édition.

Citations : les références sont introduites dans le corps du texte en suivant le format auteur-date (ex. : Legendre, 2005) lorsqu'il s'agit d'une paraphrase et selon le format auteur-date-page (ex. : Legendre, 2005, p. 179) lorsqu'il s'agit d'une citation directe.

Références bibliographiques : les sources citées dans le texte sont regroupées à la fin du document en ordre alphabétique et dans le format attendu pour chaque type de document¹.

Exemples :

Article :

Morissette, P. (2019). Enseignement efficace : comment l'appliquer en pédagogie musicale ? *Musique et pédagogie*, 33 (2), 7-12.

Livre :

Peretz, I. (2018). *Apprendre la musique : nouvelles des neurosciences*. Odile Jacob.

Mémoires et thèses :

Boucher, M. (2019). *L'utilisation de la reprise vidéo comme outil de rétroaction pendant le travail instrumental du guitariste de niveau collégial* [thèse de doctorat inédite]. Université Laval.

Publication gouvernementale :

Ministère de l'Éducation. (2006). *Programme de formation de l'école québécoise : éducation préscolaire, enseignement primaire*. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation.

¹ Consultez au besoin l'outil bibliographique Diapason : https://mondiapason.ca/fichiers/OutilBibliographique/index_APA.php.

Révision des textes

Un comité de lecture formé de praticiennes et praticiens des différents ordres d'enseignement et de l'éditeur de la revue a pour mandat d'évaluer les textes soumis pour la publication, au regard de la politique éditoriale de la revue.

Voici les critères d'évaluation :

- Pertinence :** Le sujet abordé doit être pertinent pour les besoins informationnels des enseignantes et enseignants de musique. Le contenu doit être original et actif dans son traitement, et informatif dans sa substance. Tous les textes doivent rendre explicites les liens entre le contenu traité et la pratique effective de l'enseignement musical.
- Clarté et style :** Les textes doivent être rédigés avec clarté, précision et concision. La revue privilégie l'utilisation d'un niveau de langage professionnel et collégial, exempt de terminologie ou de jargon scientifique.
- Documentation :** Les informations présentées dans les textes doivent être appuyées par une documentation pertinente, telles que des références professionnelles ou scientifiques.
- Conformité :** Les propositions de texte doivent être conformes aux présentes règles de soumission des textes.

Tous les textes reçus sont soumis au comité de lecture. Les commentaires du comité de lecture sont ensuite présentés aux auteurs et autrices, qui peuvent alors choisir de retirer leur texte ou de le retravailler en tenant compte des commentaires émis par le comité. Les textes ne seront publiés qu'après acceptation mutuelle du comité de lecture, et des auteurs ou autrices.